



Convention internationale anti-tabac

Rubrique : actualités - Date : mardi 17 juin 2003

Vingt-huit états membres de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que l'Union européenne, ont signé la Convention internationale anti-tabac, annonce l'AFP. L'idée de cette convention-cadre avait été lancée en 1999 par l'OMS, qui, sans intervention coordonnée au niveau international, aurait vu le chiffre annuel des victimes du tabac augmenter jusqu'à atteindre les 10 millions de morts d'ici 2020. Ce traité préconise l'interdiction de la publicité pour le tabac, l'augmentation des prix et des taxes sur le tabac ainsi qu'une surveillance accrue de l'étiquetage, précise l'agence. Mais les États qui, en raison de leur constitution, ne peuvent instaurer une telle interdiction, appliqueront seulement des restrictions à la publicité sur les produits dérivés du tabac. Madame Brundland, l'ancienne présidente de l'OMS, a exhorté les pays du monde entier à suivre l'exemple des premiers signataires : « Nous sommes pris dans une course contre la montre, avec cinq millions de morts en raison du tabac dans le monde chaque année ».